

ANNECY/ANNECY-LE-VIEUX Centre de congrès

Les opposants mènent l'enquête

L'enquête publique portant sur le projet de création d'un centre d'expositions, de séminaires et de congrès, à l'initiative de la communauté d'agglomération d'Annecy, se poursuit jusqu'au mercredi 24 février. Les registres rencontrent un joli succès, à l'avantage des opposants de tous poils qui usent d'arguments et parfois d'une imagination débordante pour redire tout le bien qu'ils pensent de l'implantation du bâtiment «*pieds dans l'eau*», ou presque, prévu à l'horizon 2020 sur la presqu'île d'Albigny.

CYRIL POINTE

cyril.pointe@lefaucigny.fr

L'avantage des défenseurs du projet de centre des congrès aura été de courte durée sur les registres ouverts le 11 janvier dans les mairies d'Annecy et d'Annecy-le-Vieux, ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération, à l'occasion de l'enquête publique qui s'étale sur quarante-cinq jours. L'hôtel de ville du chef-lieu du département en était, en fin de semaine dernière, à son quatrième recueil de doléances -trois à Annecy-le-Vieux, et un à la C2A-. Les «*pour*» auront fait la course en tête après les cinq premiers avis rendus sur le cahier de départ mis à disposition du public à l'accueil du «*Château*». Depuis, c'est la déroute. Tel un PSG écrasant le championnat de France de football, mais qui s'est pris un but à la première minute, les assaillants balaient tout sur leur passage, malgré quelques réactions d'orgueil. Et le match n'est pas fini. Le coup de sifflet final interviendra le 24 février.

MOBILISATION GENERALE

Les plus optimistes du «*chef d'œuvre*» imaginé par le cabinet d'architectes norvégien Snohetta, dont le financement sera à la charge de la communauté d'agglomération s'il est réalisé, tant pour la partie «*construction*» que pour son exploitation future en l'état actuel du dossier, se rassureront en considérant cette étape de consultation obligatoire à un déversoir de protestations en tous genres, sans fondement ni vision, cette dernière étant forcément l'apanage d'élus responsables, qui plus est légitimés par le résultat des urnes. Ces mêmes enquêtes publiques qui d'ailleurs, à de très rares exceptions, n'ont pour effet final que de valider, contre vents et marées, ce qui a déjà été décidé et voté par les porteurs de projets. N'empêche. Dans la seule mairie d'Annecy, plus de 150 avis au pire très défavorables, au mieux très dubitatifs, parfois longuement argumentés, croqués, voire illustrés de collages parfois dignes de cahiers d'écolier, ont déjà été couchés sur le papier. «*L'autre camp*» doit, lui, se contenter d'une trentaine de paraphes, certains de l'entourage même du maire d'Annecy, venus déclarer leur flamme pour ce «*joyau du lac*» dont les premiers forages et coups de pioche pourraient intervenir au 2^{ème} trimestre de l'an prochain après les expropriations et démolitions, dès cette année, des quelques bâtisses existantes.



Le centre des congrès doit prendre place à l'arrière des toilettes publiques de la plage d'Albigny. Y résisteront-elles ?

Que pèsent ces opinions défavorables, auxquelles s'ajoutent les avis négatifs déposés à Annecy-le-Vieux et à la C2A, ou encore ceux adressés directement au président de la commission d'enquête, dans un bassin de population de quelque 150.000 habitants ? Une goutte d'eau du lac d'Annecy, s'en amuseront les promoteurs. Au moins autant que l'enquête bidon commanditée à coups de dizaines de milliers d'euros par l'« Agglo », leur répondront en chœur les détracteurs ! Dans ce dossier, les deux parties ont au moins le point commun de vouloir défendre des arguments « en béton », ce qui est la moindre des choses en vue de l'érection d'un centre des congrès avec auditorium de 800 places, long de 140 mètres, de 13 mètres dans sa partie la plus haute, qui se paiera même le luxe d'être enfoui à « moins 6 mètres pour les deux tiers de sa partie utilisable », comme l'indique dans leur « corn », et sans manquer d'air, les promoteurs, dans ce site extérieur remarquable. Heureusement, une terrasse végétalisée, partiellement piétonnière et publique, donnera aux congressistes l'occasion de s'oxygéner et de voir les montagnes. Quelques tables du restaurant et ses baies vitrées s'ouvriront aussi sur le lac. Manqueraient plus qu'elles donnent sur la rue !

FRITURES DU LAC

Dans le contenu des registres, le choix du site « *pieds dans l'eau* » ou presque, dans un espace encore naturel et boisé, en dépit de la loi littoral, reste, de très loin, le premier sujet de friture resservi par les opposants.

Certains sont des militants de la première heure, comme des élus d'opposition et sympathisants d'associations. D'autres sont de simples habitants, juste là pour s'exprimer, en leur âme et conscience. Chacun y va de son argument, de sa formule ou de sa raillerie : « *Je pense que les principaux acteurs de ce projet (les politiques) prennent les Annéciens pour des demeurés* », s'exprime un signataire. Merci pour eux ! D'autres s'illustrent par la longueur de leur prose. La palme revient à la conseillère d'opposition d'Annecy-le-Vieux, Cécile Boly. Elle occupe, à elle-seule, dix pages d'un registre d'Annecy, tout en étant élue de la commune voisine. Belle performance ! « *Un projet foncièrement inutile* », traduira plus sobrement un signataire qui résume bien l'état d'esprit général.

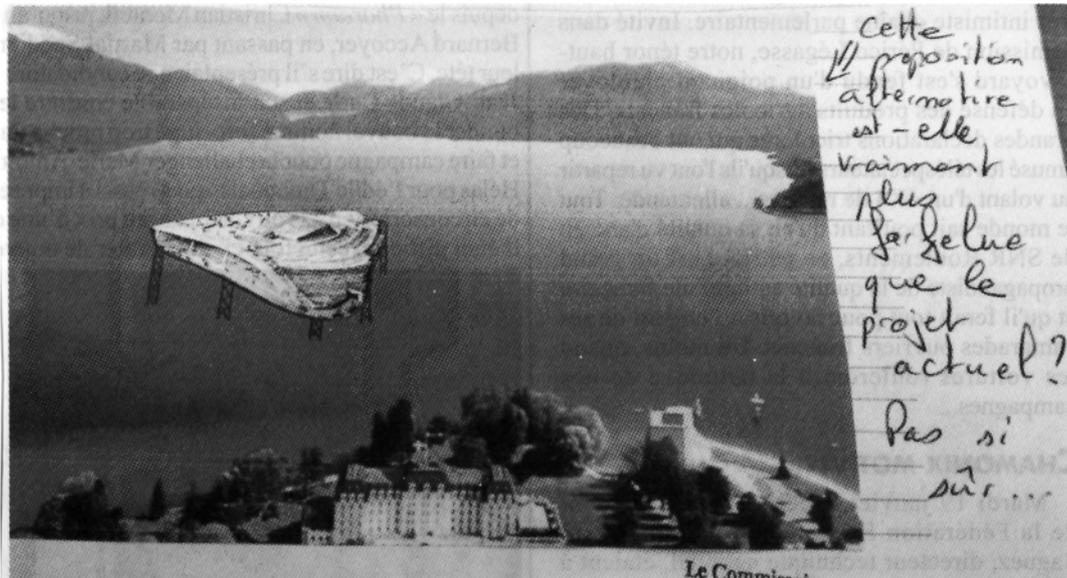
Quelques-uns usent aussi d'humour et de dérision pour que les quatre commissaires enquêteurs (dont un suppléant) détachés sur ce dossier sensible rigolent un bon coup au moment de la relecture. Le choix du site a ainsi inspiré une devinette chez l'un d'entre eux : « *Qu'est-ce qui est mieux qu'une terrasse en béton pour admirer le lac ?* », interroge ce « ZADiste » qui s'ignore de la presqu'île d'Albigny ; « *une étendue d'herbe ! et miracle, elle existe déjà, nul besoin de la construire ou de la financer, faisons tomber les grillages de _la villa Abeille_* » (*). À ce rythme, Carambar va venir s'inspirer des registres annéciens pour ses blagues !

(*). Ancienne propriété de l'indépendantiste savoisien Patrice Abeille, visible depuis la promenade en bord de lac, rachetée en 2006 par la mairie d'Annecy-le-Vieux. Elle doit être rasée, trônant sur l'emprise de la façade avant du futur bâtiment.

« IDEE INSENSEE »

Poussant son raisonnement jusqu'à l'absurde, le signataire va même suggérer d'implanter le centre des congrès sur pilotis, à quelques encablures de la plage (notre photo). Et d'ajouter son commentaire : « *cette proposition alternative est-elle vraiment plus farfelue que le projet actuel ? Pas si sûr...* », poursuit

notre homme, décidément en grande forme. En « *posant* » le centre des congrès sur le lac, il dévoile même une vue insoupçonnée du projet, celle d'un bâtiment en forme d'huître. Et si c'était ça, le concept, un coquillage au milieu du lac et sa fameuse « *perle* » après laquelle courent tant Jean-Luc Rigaut et Bernard Accoyer, coûte que coûte ?



L'imagination en action de certains signataires

Dans une période où les collectivités font en sorte de libérer de l'espace dans les secteurs sensibles, d'autres signataires n'en reviennent pas de l'obstination, voire de l'aveuglement des élus à vouloir bétonner la nature dans un site aussi remarquable, « *l'idée insensée de détruire cette magnifique presqu'île* », se désole l'un d'entre eux. Les questions de circulation et de stationnement sont aussi soulevées. Mais pas de dessin de parking sous-marin. Dommage. D'autres, enfin, s'emportent plus sur le choix du site que sur le projet en lui-même, un signataire l'imaginant par exemple très bien du côté de l'espace rencontre d'Annecy-le-Vieux, un autre prônant la réhabilitation de terrains en friche.

MAUVAISE PENTE POUR LES RETOMBÉES

L'autre grande cible de signataires pas franchement emballés touche, bien sûr, au volet économique de ce projet d'envergure : ses coûts réels et cachés, d'une part, tant en termes de construction que d'exploitation future ; ses projections de retombées, d'autre part, bien trop optimistes selon nombre de détracteurs.

Pour la seule dépense d'implantation, les derniers compteurs officiels sont bloqués à 54 millions d'euros hors taxes (acquisitions foncières, études et travaux). Mais de tous les côtés, les caleulottes chauffent, quand elles ne sont pas en surchauffe ! « *Alors que le monde entier est en crise et que tout le monde se tourne vers les économies dans tous les domaines, ce projet est indécent* », soupire de sa plume un signataire.

« *Quelle naïveté ! Jetez un coup d'œil sur le marché des congrès* », s'exclame un autre, qui a l'air bien renseigné. Un marché sur la mauvaise pente et, surtout, en pleine mutation depuis la crise, alors que l'idée d'un centre de congrès à Annecy a commencé à germer douze ans plus tôt. Le temps des élus ne serait donc pas en phase avec la pendule de l'économie ? « *Tous les centres de ce type en France sont en déficit, il faudra donc les subventionner, il faudra payer pour la construction, mais aussi tous les ans combler le déficit* », poursuit un autre écrivain du registre. Quant au positionnement sur le marché du tourisme d'affaires de luxe, il en laisse perplexe plus d'un au vu de la concurrence dans ce domaine.



Pour les réunions des opposants (ici, Les Amis de Terre, le 26 janvier), ce n'est pas encore le confort d'un auditorium !

Dans ce concert de louanges bienveillantes à l'égard d'un fiasco que certains devinent déjà, un ancien directeur de l'ex-agence touristique départementale de la Haute-Savoie vient apporter sa pierre à l'édifice. Daniel Débiolles consacre même plus de la moitié de ses trois feuillets dactylographiés aux seules « *estimations des performances économiques* ». Certains y verront un regard avisé, d'autres des affirmations critiquables. Le nombre de manifestations prévues ? Le grand flou, en l'absence de méthode de calcul clairement identifiée et un trop grand écart entre les prévisions de retombées économiques et les possibilités réelles qu'offrira le futur centre sur l'année. Le nombre d'emplois créés ? Là encore, « *l'annonce (900 emplois, presque tous indirects) ne fait l'objet d'aucune méthode de calcul connue* ». De l'amateurisme en somme, sans le dire, bien que les grands projets s'écrivent aussi avec du rêve. Mais quand ils virent au cauchemar, c'est souvent trop tard.

Sans le savoir, un signataire a peut-être finalement trouvé la bonne formule pour mettre tout le monde d'accord : « *je suis favorable pour l'exécution du projet* ». En règle ou dans les règles de l'art ?

L'avis défavorable de Bernard Bosson

Farouchement opposé au choix de la presqu'île d'Albigny, l'ancien maire d'Annecy Bernard Bosson (1983-2007) a déjà pris position à plusieurs reprises sur le sujet, quitte à agacer les porteurs du projet. « *Il n'est plus aux affaires* », se contente de rétorquer le député-maire d'Annecy-le-Vieux, Bernard Accoyer. Cette fois, l'« *autre Bernard* » en a remis une couche, par courrier adressé directement au président de la commission d'enquête. Bernard Bosson y dénonce la « *justification d'utilité publique* » affichée, en quatre points, par le projet : « *Il n'y a aucune utilité publique à construire un bâtiment monumental de 10.000 m² au sol et de plus de 12 mètres de haut pour soi-disant valoriser un site qui doit à l'évidence devenir un parc de verdure ouvert à tous, autour de l'Impérial Palace* », écrit l'ancien maire d'Annecy, version « *Belle époque* » revisitée à la sauce écologique des temps modernes. Autrement dit, notre « *BB* » départemental ne redoute, ni plus ni moins, qu'un « *saccage du littoral* », pour reprendre la formule d'un autre signataire. Et l'ancien ministre de nous confier, avec une bonne dose d'ironie, « *que présenter dans les documents de l'enquête publique ce bâtiment, qui sera un monstre bien plus long que le rez-de-chaussée de l'Impérial, comme un fragment de paysage demande quand même un sacré culot !* ». Il aurait presque pu émettre un « *avis très favorable concernant la détérioration du site* », comme l'a exprimé, avec beaucoup de légèreté, un autre signataire contre le centre des congrès ! (cp)